

CHEF D'ÉTABLISSEMENT ASD // DÉVELOPPER ET MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SANITAIRE AIDE ET SOINS À DOMICILE (ASD)

PUBLIC CONCERNÉ

Chef d'établissement et dirigeant du secteur de l'aide et du soin à domicile ayant un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention, assumé ou délégué à un membre de l'encadrement possédant les compétences, l'autonomie et le pouvoir de décision suffisants.

Prérequis : Aucun

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez. Merci de nous contacter en amont.

OBJECTIFS

Organiser, mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de son établissement

Identifier les enjeux de prévention de son établissement au regard de son état des lieux S&ST ;

Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne répondant à des objectifs et des priorités ;

Piloter les projets de la démarche de prévention en comptant sur un (des) animateur Prévention (AP ASD)

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au document de référence de l'INRS.

- Une journée de formation de 7 heures organisée en présentiel

- 1 demi-journée de 4h d'accompagnement du binôme constitué du dirigeant et de l'AP ASD en présentiel dans votre établissement.

CONTENU DE LA FORMATION

Chaque établissement est singulier dans l'organisation de la prévention.

Sa culture, son contexte, ses besoins et ses objectifs lui sont propres.

Il revient au dirigeant de décider de la démarche de prévention pour son établissement en fonction des enjeux qu'il identifie et des objectifs de prévention et priorités qu'il détermine.

L'adoption d'une telle démarche revient à élaborer un plan de travail précisant les axes de progrès et l'organisation à mettre en place pour obtenir les résultats attendus, en s'appuyant en particulier sur les compétences en interne, un animateur par exemple, et en relation avec les instances représentatives du personnel.

Les services de prévention et de santé au travail (SPST), DREETS, Carsat/Cramif/Cgss, aménageurs et fournisseurs sont aussi de bon conseil.

Dans son rôle de management de la santé et la sécurité au travail (S&ST), il dirige les projets de prévention et veille à la mobilisation des ressources concernées.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation sera délivrée au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques.



Mode d'organisation

Mixte

INTER : groupe composé de plusieurs participants d'entreprises différentes.
Consulter les dates et lieux dans notre catalogue.



Durée

7 heures



Nombre de participants

Minimum : 1

Maximum : 8



Supports et documentation

Supports remis pendant la formation.
Documents à consulter et/ou télécharger via votre Extranet DENDREO (accès fourni à l'inscription).



Sur demande :

INTRA : groupe composé exclusivement de vos collaborateurs.

Nous planifions selon vos besoins dans vos locaux. Nous consulter

Mutualisation : Vous pouvez créer un groupe entre plusieurs établissements et revenir vers nous pour la programmer.

*Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.

